

Délibération n°D20220098

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 22 SEPTEMBRE, à 18 heures,

les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 31, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25 à la salle du Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 septembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT (2), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (3), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (4), Marc LETURGIE (5), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (6), Adib BENFEDDOUL (7), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Pierre CAZES a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

(1) Départ au dossier n°7 « Rapport annuel 2021 sur la délégation de service public du stationnement payant » a donné procuration à Christian BORDENAVE.

(2) Départ après le vote du dossier n°2 « Détermination du nombre d'adjoints au Maire, élection d'un nouvel adjoint et fixation de l'ordre du tableau a donné procuration à Josie BAYLE.

(3) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Eric PROLA.

(4) Arrivée au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ». Départ après le vote du dossier n°3 « Indemnités de fonction des élus » a donné procuration à Michaël DESTOMBES.

(5) Départ au dossier n°35 « Décision modificative n°2 – Exercice 2022 » a donné procuration à Corinne GONDONNEAU.

(6) Départ au dossier n°11 « Rapport d'activité 2020-2021 de la SEM URBALYS HABITAT » a donné procuration à Fabien RUET.

(7) Départ au dossier n°1 « Maintien ou non des Fonctions de Madame Marion CHAMBERON Adjointe au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations » a donné procuration à Paul FAUVEL.

**ACQUISITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE BC 375
SITUÉE 10 RUE DENIS PAPIN A BERGERAC
APPARTENANT A LA SAS STOCK 24**

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles 1583 et 1593 du code civil ;

VU la demande d'évaluation de la Direction Immobilière de l'État (D.I.E) en date du 7 juin 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la valorisation des atouts touristiques du bergeracois, il est notamment mené une réflexion sur l'accès au Parc de Pombonne qui pourrait être repensé pour une meilleure lisibilité depuis le centre-ville ;

CONSIDÉRANT que la voie d'accès principale au Parc de Pombonne borde une propriété communale accueillant des hangars de stockage sans valeur architecturale (SAÏCA) ;

CONSIDÉRANT qu'une grande parcelle appartenant à la SAS STOCK 24 avec des entrepôts, à proximité immédiate du Centre Technique Municipal, est à la vente et pourrait accueillir le stockage actuellement à la SAÏCA et servant essentiellement au Centre Technique Municipal ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

SLO

ID : 024-212400378-20220922-D20220098-DE

CONSIDÉRANT que transférer le stockage (après toilettage) vers le Centre Technique Municipal permettrait de gagner en réactivité, et assurerait une cohérence des ressources avec une proximité immédiate (agents/ matériaux) ;

CONSIDÉRANT que cette opportunité immobilière permettrait de lier les deux projets et conduirait à terme à la démolition des entrepôts de la SAÏCA pour embellir l'environnement et valoriser l'accès au Parc de Pombonne ;

CONSIDÉRANT que la D.I.E n'a pas apporté de réponse dans le délai imparti d'un mois, la Commune peut considérer l'avis comme donné ;

CONSIDÉRANT qu'un accord avec la SAS STOCK 24 est intervenu pour faire l'acquisition d'une fraction de la parcelle BC 375 d'environ 4.500m² (contenant un hangar d'environ 1.500m²) pour le prix de 225.000 € (frais inclus) ;

CONSIDÉRANT qu'un document d'arpentage sera à établir dont les frais seront pris en charge par moitié entre la Ville, acquéreur d'une fraction, et Monsieur BALSERA (ou toute autre société qu'il constituera) qui achète l'autre fraction ;

CONSIDÉRANT enfin que la rédaction de l'acte et ses formalités associées seront confiées à l'étude de Maître BONNEVAL, et que tous les frais inhérents à sa transaction seront pris en charge par la Ville de BERGERAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir une fraction de la parcelle cadastrée sous le numéro 375 de la section BC qui représentera environ 4.500m², située 10 rue Denis Papin, appartenant à la SAS STOCK 24 représentée par son président Monsieur Stéphane LANIES pour le prix de 225.000 € ;
- de désigner l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour la rédaction de l'acte et des formalités associées ;
- de préciser que les frais de cette acquisition seront pris en charge par la Collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, et à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté par 33 voix pour. Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (procuration), Charles MARBOT (procuration), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER (procuration), Marion CHAMBERON, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Joaquina WEINBERG, Fatiha BANCAL (procuration), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (procuration), Adib BENFEDDOUL (procuration), Jacqueline SIMONNET, Paul FAUVEL, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Jean-Pierre CAZES (procuration).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 22/09/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2022 et de l'affichage en date du 29 SEP. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY



Jonathan PRIOLEAUD